

Mardi 16 mars 1948.

Participation de la Suisse à la conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information; désignation de la délégation suisse.

Département politique. Proposition du 13 mars 1948.

Le 3 novembre 1947, le Conseil fédéral a décidé d'accepter de se faire représenter à la conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information qui s'ouvrira à Genève le 23 mars 1948. Il a renvoyé à plus tard la désignation de ses délégués.

Les Nations Unies ont donné les directives suivantes au sujet des délégations: "... les délégations envoyées à la conférence ne devront pas comprendre plus de cinq membres par pays, ni plus de cinq suppléants par délégation; le nombre des experts sera déterminé par les besoins." (Résolution du Conseil économique et social du 14 août 1947).

Avant d'établir la liste des délégués, le département politique a tenu à prendre contact avec les milieux intéressés. En conséquence, il a convoqué, à deux reprises (le 27 février et le 10 mars 1948), une commission consultative formée de représentants de la presse, de la radio et du cinéma. A l'occasion de ces réunions dont la seconde était présidée par le chef du département, les personnalités consultées ont montré qu'elles attachaient une grande importance à la conférence dont il s'agit et qu'elles désiraient que la délégation suisse qui y serait envoyée fût composée de dix membres (cinq délégués et cinq suppléants) hautement qualifiés. Le département politique partage entièrement ce point de vue et, après entente avec le département des finances et des douanes, il propose et le Conseil

d é c i d e :

a) La délégation suisse sera formée comme suit:

chef de la délégation: M. Plinio Bolla, juge fédéral;

délégués: M. Philippe Zutter, conseiller de légation, adjoint du chef du service des organisations internationales du département politique,

M. Guido Keel, conseiller de légation, chef du service d'information et de presse du département politique,

M. Paul Meyerhans, conseiller national, président du groupe parlementaire de la presse et délégué de la commission mixte de politique en matière de presse,

M. Siegfried Frey, directeur de l'agence télégraphique suisse;

- suppléants: M. Karl Weber, professeur de science journalistique aux universités de Zurich et de Berne, rédacteur à la "Neue Zürcher Zeitung",
- M. Gaston Bridel; rédacteur en chef de la "Tribune de Genève", délégué de l'association de la presse suisse,
- M. René Dovaz, directeur de la société des émissions de Radio-Genève,
- M. Carl Doka, rédacteur de politique étrangère aux "Neue Zürcher Nachrichten",
- M. Jacques Bourquin, administrateur des imprimeries réunies à Lausanne, secrétaire de l'union romande des éditeurs, délégué de l'association suisse des éditeurs de journaux.

b) Il sera fait appel, si besoin en est, à des experts tels que le président de l'association suisse des éditeurs de journaux, le président de l'association de la presse suisse et d'autres personnalités compétentes.

c) La délégation est pourvue d'un secrétariat composé de:

- M. Ernest Thalmann, secrétaire de légation au service d'information et de presse du département politique,
- M. Luc Bischoff, secrétaire de légation au service des organisations internationales du département politique,
- Mlle Lisette Vionnet, sténo-dactylographe au département politique.

d) Les indemnités des membres de la délégation et de son secrétariat seront fixées par le département politique avec la collaboration du département des finances et des douanes.

e) Les instructions de la délégation feront l'objet d'une décision ultérieure du Conseil fédéral.

Extrait du procès-verbal au département politique (6 expl.) pour exécution et au département des finances et des douanes, au département de l'intérieur, au département des postes et des chemins de fer pour leur information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Ch. Oser*